



Diplôme d’Etat Auxiliaire de Puériculture

Fiche formation

<u>DUREE DE LA FORMATION</u>	En centre de formation 22 semaines (770H) Formation en milieu professionnel 22 semaines (770H) Total 1540H
<u>NIVEAU DE FORMATION</u>	Le diplôme d’Etat d’auxiliaire de puériculture est un diplôme de niveau 4.
<u>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION</u>	L’objectif de la formation est de vous qualifier sur les trois missions suivantes reflétant la spécificité du métier : 1. Accompagner l’enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ; 2. Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences ; 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.
<u>OBJECTIFS METIER</u>	L’auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l’infirmier(e) ou de l’infirmier (e) puéricultrice. Il réalise des activités d’éveil et des soins visant au bien-être, à l’autonomie, et au développement de l’enfant. Son rôle s’inscrit dans une démarche globale de l’enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. Il participe à l’accueil et à l’intégration sociale d’enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d’exclusion.
<u>Types de Contrats</u>	Contrat de Formation individuel (formation continue) Contrat d’apprentissage
<u>Financements / cout formation</u>	<u>Dans le cadre d’un contrat d’apprentissage</u> : prise en charge par l’OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend la structure d’accueil <u>Dans le cadre de la formation continue</u> : Région Bretagne, Compte Personnel Formation (CPF), Transition Pro Pour les salariés en CDI et titulaire de la fonction publique : Congé de Formation Professionnelle (CFP)
CONTENU DE LA FORMATION	
<u>Domaine général</u>	Pas d’enseignement général
<u>Domaine Professionnel :</u>	La formation comprend 10 modules. BLOC 1 <u>Module 1</u> : accompagnement de l’enfant dans les activités quotidienne et de sa vie sociale (147h) <u>Module 1 bis</u> Activités d’éveil, de loisirs, d’éducation et d’accompagnement à la vie sociale (28H) <u>Module 2</u> Repérage et prévention des situations à risque (21h) BLOC 2 <u>Module 3</u> Evaluation de l’état clinique d’une personne (77h) <u>Module 4</u> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (154h)

	<p><u>Module 5</u> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)</p> <p>BLOC 3 <u>Module 6</u> Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h) <u>Module 7</u> Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)</p> <p>BLOC 4 <u>Module 8</u> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)</p> <p>BLOC 5 <u>Module 9</u> Traitement des informations (35h) <u>Module 10</u> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)</p>
<u>MODULES TRANSVERSAUX</u>	<p>Accompagnement pédagogique Individualisé API (35H) dans les 3 premiers mois de formation</p> <p>Suivi pédagogique individualisé des apprenants SPI (7H)</p> <p>Travaux personnels guidés (TPG) (35H réparties au sein des différents modules)</p>
<u>MODALITES PEDAGOGIQUES</u>	<p>Mises en situation professionnelle en atelier/plateau technique.</p> <p>Apports théoriques.</p> <p>Réalisation de travaux collaboratifs.</p> <p>Echanges de pratiques.</p> <p>Travaux dirigés.</p> <p>Etudes de cas.</p>
<u>Période de formation en milieu professionnel</u>	<p><u>Au total 22 semaines avec 4 périodes de stage :</u></p> <p><u>3 stages de 5 semaines</u> visant à explorer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne -Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences -Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel <p><u>1 stage de 7 semaines</u> en fin de formation permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement de compétences.</p> <p>Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une de week-end.</p> <p>Lieux de stage possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de maternité, néonatalogie, pédiatrie - Etablissement/service accueillant des enfants malades - Etablissement d'accueil du Jeune enfant (moins-6ans) - Structure accueillant enfant en situation de handicap - Structure de la protection de l'enfance (ASE, PMI) - Service de pédopsychiatrie <p>Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique.</p>
<u>EVALUATION DE LA FORMATION</u>	<p>Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification par ces modalités :</p> <p>Etudes de situations</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p> <p>Evaluation comportant une pratique simulée</p> <p>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2</p> <p>Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel</p>
<u>PARTICULARITES DU CENTRE</u>	<p>Travail par bloc de compétences.</p> <p>Interventions de professionnels du territoire</p>

	Plateau technique comprenant un appartement pédagogique, une cuisine pédagogique avec 8 postes de travail, une salle technique pour l'accompagnement d'adultes dépendants et une salle de puériculture.
<u>PRE-REQUIS / NIVEAU D'ENTREE EN FORMATION</u>	<p><i>Pour un contrat d'apprentissage :</i> Etre âgé(e) de 17 à 29 ans révolus. Au-delà, si RQTH. Apprentissage 18 mois maximum.</p> <p><i>Par la voie de la formation continue,</i> Montrer, lors de l'entretien préalable à l'entrée en formation, un projet professionnel structuré. Formation accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.</p>
<u>VALIDATION DE BLOCS DE COMPETENCES</u>	<p>Des équivalences de compétences, de blocs de compétences sont accordés, selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) • Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA) • Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT) • Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP) • Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) • Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF) • Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)
<u>RECRUTEMENT</u>	<p>Etude du dossier de candidature incluant une lettre de motivation et le CV Tests de positionnement basés sur les acquis théoriques de base nécessaires à la formation Entretien Individuel</p>
<u>NIVEAU DE SORTIE</u>	Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est un diplôme de niveau 4.
<u>POURSUITE DE FORMATION</u>	<p>DEEJE : Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant DEAES : Diplôme d'Etat accompagnant éducatif et social DE Infirmièr(e) Puéricultrice</p>
<u>Lien ONISEP</u>	https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/Lycees/diplome-d-etat-d-auxiliaire-de-puericulture
<u>MODALITES PRATIQUES</u>	
<u>Restauration :</u>	<p>Accès au self du lycée d'enseignement professionnel sur site lors des périodes scolaires Accès à une salle de pause équipée de micro-ondes.</p>
<u>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</u>	
En fonction des situations de handicap, prendre contact avec la référente handicap du Centre pour une étude de faisabilité du projet professionnel.	